

VIVIERS LES MONTAGNES
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
NOTE DE SYNTHESE
(Délibération du conseil municipal du 25/03/2021)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Le compte administratif a été voté le 25 mars 2021 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à Monsieur Le Maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelque fois pluriannuelles.

Les chiffres clés 2020 – section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement : 1 304 624.73 €

Dépenses de fonctionnement : 894 652.34€

Résultat de fonctionnement 2020 : 409 972.39€

D'où viennent LES RECETTES réelles de Fonctionnement 2020 :

Principalement

- Des impôts payés par les contribuables : (taxe habitation, foncier bâti et foncier non bâti) : 536 247.35 €
- Des dotations de l'état / région / département et subventions divers organismes : 418 420.86 €
- Des produits des services (restauration, périscolaire, spectacles, cinéma) : 65 319.27€
- Produits exceptionnels : 13 749.60€
- Autres recettes exceptionnelles (Atténuations de charges et produits des locations) : 47 542.53€

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement diminuent chaque année. Les dotations de l'Etat pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes stagnent depuis 2018.

Les chiffres clés 2020 – section d'Investissement

Recettes d'investissement : 727 148.62 €
Dépenses d'investissement : 290 185.65 €
Report négatif (2019) : 236 350.74€

Résultat d'investissement 2020 : 206 917.81 €

Quelles sont les DEPENSES d'équipement 2020 ?

- Bâtiments municipaux : 5.60%
- Eclairage, illumination, signalétique : 25.00%
- Aménagement du territoire communal, équipements santé et espaces verts : 32.33%
- Matériel et outillage : 3.00%
- Voirie : 7.30%
- Autres immobilisations incorporelles (mobilier, logiciel, matériel informatique) : 26.77%

Au montant des dépenses d'équipement 2020 réellement payées, il faut rajouter, les dépenses engagées et mises en restes à réaliser au budget 2021. Les RAR s'élèvent ainsi à 134 300.00 €.

Ainsi 54 % des sommes portées au budget 2020 en termes de dépenses d'équipement ont été engagées pour un montant total de 290 185.00€
Les recettes en restes à réaliser au budget 2021 sont quant à elle d'un montant de 40 000.00€

Les chiffres clés 2020 : endettement

La commune de Viviers-Lès-montagnes n'a pas fait d'emprunt pour financer les investissements du budget principal cette année.

Le capital restant dû des emprunts est donc une charge à la marge pour le budget général.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 246.51 €/habitants au 31/12/2020, soit 484 632.17€ partagés entre les 4 prêts (, Aménagement et extension du groupe scolaire, aménagement du Centre bourg 1, aménagement du centre bourg2 et le cabinet médical).

La commune est de fait très peu endettée :

- Intérêts du capital 2020: 8 927.51 €
- Capital remboursé 2020 : 136 077.36 €

Fait à Viviers-Lès-Montagnes, le 29 mars 2021

Le Maire,

Alain Ve...

